



ADDITIF FIM N°1

De : le Comité d'Organisation
A : Tous les concurrents

Art. 1 PUBLICATION

Visa IMN FIM : **801/02,809/02, 810/02,811/02 et 812/02**

Visa MFNR MFR : **42011**

Dans tout le texte remplacer « machine » et/ou « véhicule » par « **Moto/Quad** »

Art. 6 OFFICIELS

2ème membre du Jury FIM: **N.TEPPER est remplacé par Virginia GOMEZ (licence FIM 12051)**

Relation Concurrents

Jean-François WULVERYCK (Français/Anglais)

Tel : +7-927-466-65-41



Art. 7 PROGRAMME DE L'EPREUVE

- 5 juillet 2019 Université d'Etat à Irkuutsk, ~~1 rue Karl Marx~~, **8 rue Lenine**.....
- 6 juillet 2019 **07h00 – 11h00** : Convocations au vérifications administratives et techniques (heures de convocation aux vérifications techniques).
.....
16h00 : Publication de la liste des autorisés au départ.
Affichage des heures de départ de la 1^{ère} étape.
16h00: Formation navigation et Briefing général au Théâtre
19h00: 1^{er} concurrent accède au podium.
- 7 juillet 2019 à partir de 07h00 : départ des véhicules d'assistance vers le 1^{er} bivouac.
8h45 Départ du 1^{er} concurrent (moto) dans la 1^{ère} étape du Silk Way Rally 2019
~~**XXh Affichage des heures de départ pour les étapes**~~
- 7 au 16 juillet 2019 2 étapes en Russie, 5 étapes en Mongolie et 3 étapes en Chine
19h00: Affichage quotidien des listes de départ des 20 premiers concurrents pour l'étape suivante.
22h00: Affichage des listes de depart de tous les concurrents.
- 7 au 16 juillet 2019 2 étapes en Russie, 5 étapes en Mongolie et 3 étapes en Chine
- 16 juillet 2019 Etape 10 **A l'arrivée du dernier secteur de liaison, les véhicules seront placés en Parc Fermé, où seront rendus les instruments de sécurité (GPS, Tracking et les balises) et où se tiendront les éventuels contrôles techniques.**



A l'issue de leur passage sur le podium, les véhicules sont libres de retourner ou pas en parc d'assistance.

15h00 : Dernière réunion du Jury.

16h30: Affichage des résultats provisoires.

17h00: Affichage des résultats finaux.

18h00: Cérémonie de Remise des Prix sur le Podium d'arrivée à Dunhuang.

21h00: Soirée de gala

Art. 13.2 SUPER SPECIALE

Sans objet sur le Silk Way Rally 2019

Art. 13.3 REPOSITIONNEMENT

La demande de repositionnement devra être donnée au COC avant 19h.

Art. 13.4 DEROULEMENT DES ETAPES AVEC 2 SPÉCIALES.

Sans objet sur le Silk Way Rallye 2019.

Art. 14 ROAD BOOK ET NAVIGATION

Le tableau des waypoint de l'Art. FIM 080.11.2 est modifié concernant les rayons de démasquage des WPM et WPS. Voir le tableau ci-dessous.

Type de Wpt	Radius de démasquage (en m)	Radius de validation (en m)
WPV	Toujours visible	200
WPE	Démasquage dès validation du waypoint précédent ou 3.000 m	200
WPM	<u>1000</u>	200
WPS	<u>3000</u>	90
WPC	Jamais	90
CP	1.000 (car DZS)	90
DSS	= WPE ou WPV, si pas de liaison	200
ASS	1.000	90
DZ	1.000	90
FZ	= WPE	90
DZS	1.000	90

Le texte de l'Art. 21P2 doit être modifié en fonction de ces modifications



Art. 14.2 ETAPE MARATHON

Conformément à l'Art. 080.17.7 du Règlement du Championnat du monde FIM une étape Marathon sera organisée. Elle se tiendra du départ du bivouac de l'étape 4 à Ulan-Bator le mercredi 10 juillet jusqu'à l'arrivée au bivouac de l'étape 5 à Mandalgovi le jeudi 11 juillet.

Le marquage des pneus devra être effectué au bivouac de Ulan Bator le mardi 9 juillet. L'opération se déroulera à proximité du CH Bivouac à partir de 18h00 et jusqu'à 20h00.

Art. 15.2 ZONE DE RAVITAILLEMENT EN SECTEUR SELECTIF

a) **Lors des étapes où le kilométrage imposera un ravitaillement en SS, ce ravitaillement** se déroulera sur la forme d'une neutralisation de 15 minutes.

c) Le ravitaillement devra se faire dans l'ordre d'arrivée dans la zone et impérativement être effectué moteur arrêté, pilote à côté de sa moto/son quad. **Il est interdit de fumer dans la zone.**

I) FONCTIONNEMENT DE LA ZONE DE RAVITAILLEMENT EN SECTEUR SELECTIF

- 1) L'arrivée sur la zone de ravitaillement sera indiquée dans le road book, visible sur l'écran du GPS et matérialisée au sol par un **panneautage spécifique jaune** (voir schéma) ;
- 2) Lors de la validation du centre du Wpt « REFUELING IN », le GPS démarrera le chrono de la neutralisation et un compte à rebours apparaîtra sur l'écran du GPS ;
- 3) Une fois le ravitaillement effectué, la moto/le quad devra immédiatement s'avancer vers la sortie de la zone sans dépasser la ligne formée par un **panneautage spécifique rouge** (voir schéma) ;
- 4) Arrivé à cette position, le pilote devra surveiller le compte à rebours visible sur l'écran du GPS ;
- 5) Il ne pourra reprendre le départ que lorsque le temps sera écoulé et que le logo « OK » situé dans le chrono sera affiché à l'écran ;
- 6) En cas de pointage en avance au « REFUELING OUT », c'est-à-dire par la validation anticipée de la sortie du Wpt, la pénalité (de 2 minutes par créneau partiel ou complet de 30 secondes d'anticipation) sera ajoutée au temps du SS du jour ;
- 7) En cas de pointage en retard au « REFUELING OUT », par rapport à son heure idéale, ce retard sera comptabilisé dans le temps global du SS, puisque pour effectuer le classement du SS, seul le temps de neutralisation sera défalqué du temps réel du SS ;
- 8) **Les concurrents ayant ravitaillé n'auront pas besoin de faire tamponner leur carton au CP car la validation des wpt de la zone de ravitaillement fera office de CP ;**
- 9) **Un croquis de chaque zone de ravitaillement sera affiché avec les notes d'ouverture.**

Art. 16 FERMETURE DE LA PISTE

Le contenu de l'Art.16.f est remplacé par l'Art. 080.17.9 du Règlement du Championnat du Monde FIM des Rallyes Tout-terrain auquel s'ajoute le § suivant :

Le pilote n'ayant pu rejoindre l'étape dans les délais ou qui aura été pris en charge par un balai mais qui souhaite prendre le départ de l'étape suivante devra se présenter à la Direction de course impérativement et remplir sa « demande de re-départ » qui lui sera remise. Le non-respect de cette disposition pourra entraîner un refus de départ.



~~f) Le fait de monter à bord d'un camion balai ou de faire remorquer sa machine en panne par celui-ci entraînera la disqualification du coureur.~~

Art. 18 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la Société SOGLASIE Insurance Company, 42, Gilyarovskogo st., 129110 Moscow. Le contrat est enregistré sous le n° 00595051-0509031/19OGO/023-ACP/2019.

Art. 26.4 DRONES

1) Si un concurrent ou un de ses représentants, souhaite utiliser un/des drone(s), il devra en faire la demande

Toute infraction à cette règle entraînera des pénalités pour le concurrent ayant un lien avec le détenteur du drone, ces pénalités pourront aller de:

- 1ère infraction: 300 euros

- 2ème infraction: 1000 euros

- 3ème infraction: Disqualification du concurrent ayant un lien avec le détenteur du drone et/ou exclusion du détenteur du drone du rallye.

Sous réserve d'approbation par les Commissaires Sportifs lors de la 1^{ère} réunion du Jury.

Irkoutsk le 4/ 07/2019 à 15h00

Jean-Luc MAINDRON
Président du Jury FIM

Eric NEVELS
Membre FIM

Virginia GOMEZ
Membre